

Autorisation de transmission des écritures bancaires

Mandat N° 382134/CIC /NOE044/CL EVOLUTION

La société CL EVOLUTION, 27 rue du Perray - 78610 Auffargis, 892296005

représentée par M. Feuillard dûment habilité (e)

ci-après dénommé « le CLIENT »

est titulaire d'un compte courant ouvert dans les livres de CIC sous le numéro FR7630066104110002078600169 ci-après dénommé le « COMPTE », sur lequel sont retracées les opérations qu'il effectue à titre professionnel.

Le CLIENT a mandaté NOE, , représenté par Yann CHAPPUIT, cabinet d'expertisecomptable, pour assurer la tenue de sa comptabilité. Afin de pouvoir mener à bien sa mission, le cabinet NOE doit récupérer, par voie électronique, les relevés du COMPTE.

Pour ce faire, le cabinet NOE a signé le un contrat de services de récupération des relevés bancaires avec la Sarl SOGESCOT, dont le siège social se trouve : 48 rue paul valéry –48 rue paul valéry 75116 PARIS

Au terme de ce contrat, il a été convenu que la Sarl SOGESCOT, société de prestations informatiques, assurerait la gestion technique de la récupération des relevés du COMPTE par voie télématique.

Par la présente, le CLIENT autorise expressément CIC à transmettre directement à la Sarl SOGESCOT, via le protocole de télétransmission EBICS les informations et écritures bancaires enregistrées sur le COMPTE.

Cette autorisation se limite à la transmission d'informations et d'écritures comptables et ne constitue pas un pouvoir permettant à la Sarl SOGESCOT d'initier des opérations sur le COMPTE.

Cette autorisation vaut levée du secret bancaire.

Elle entre en vigueur dès la signature de la présente et demeurera valable jusqu'à :

- sa révocation expresse par le CLIENT par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à CIC, le CLIENT se chargeant d'en informer la Sarl SOGESCOT et le cabinet NOE
- la résiliation du service de télétransmission via le protocole EBICS souscrit par la Sarl SOGESCOT.

Fait à PARIS, le 24/06/2021

Signature du CLIENT (signature du représentant du CLIENT précédée de la mention manuscrite : « Bon pour autorisation » et apposition du cachet du CLIENT)